



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 16531

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de renforcer les mesures de prévention des risques professionnels au sein des entreprises. Il est, en effet, regrettable que toutes les entreprises ne se sentent pas également concernées à ce sujet alors qu'il en va de la sécurité de leurs employés. De plus, les maladies et les accidents qui peuvent résulter d'un tel laxisme peuvent créer des situations personnelles, sociales et professionnelles très difficiles pour les victimes. Aussi, il se fait l'écho de deux types de propositions de réformes pour améliorer la responsabilité des entreprises : l'interdiction des emplois précaires y compris les emplois comportant des risques cancérigènes ou exposant à des rayonnements ionisants, ainsi que le renforcement des sanctions pénales en cas de manquement aux règles d'hygiène et de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16531

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3700

Question retirée le : 9 octobre 2000 (Retrait à l'initiative de l'auteur)